



Ajournement de la demande de naturalisation

Par **djimi**, le **08/08/2013** à **15:06**

Bonjour,

Etudiant Algérien. J'ai reçu aujourd'hui un avis d'ajournement de ma demande de naturalisation.

Je suis rentré en France en 2010, et j'ai eu un diplôme de Master 1 en 2011 et diplôme de Master 2 en 2012. En 2013 j'ai préparé un Master 1 (management des entreprises) pour compléter mes deux diplômes précédents (Biologie).

Actuellement je suis en CDI à temps partiel dans l'hôtellerie.

J'ai déposé mon dossier de naturalisation par décret (02 années consécutives avec succès pour avoir un diplôme d'enseignement supérieure).

Sachant que le règlement ne me permet pas de travailler plus de 20h par semaine.

Est-ce que j'ai le droit de déposer un recours pour contester cette décision/ voilà leur décision : Vous êtes étudiant en Master1 management des entreprises, votre travail de CDI de veilleur de nuit en temps partiel ne vous permet pas de subvenir à vos besoins, c'est pour quoi ajournement pendant une durée de 2 ans.

Sachant que la loi ne me permet pas de travailler plus de 20 h/semaine.

Est-ce que j'ai le droit de demander le recours? si oui, sur quelle base? comment je dois procéder? des conseils SVP.

Je vous remercie d'avance.

Très cordialement